



COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE LERPS

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vingt-neuf avril, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel BRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Qui ont pris part au vote : 12

Etaient présents : M. BRET, D.DELAVAL, N. FERATON, A.L. FOUREL, S. JOLY, R. NAVARRO, J. PLATON, M. POMMARET, J.M. SITAR, E. VERRIEN, C. VIAL.

Absents excusés : E. MORAND qui a donné procuration à M. POMMARET

Absents : C. BOULON, J.P. FUSTIER.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2019
3. Intervention J. DUBAY et D. DUPIN (VP en charge de l'environnement) Communauté de Communes Rhône Crussol : P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territoire),
4. Demande de subvention : travaux salle polyvalente,
5. Questions diverses

La séance débute avec la présentation du Plan Climat Air-Energie Territoire (PCAET) puis de la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) par Jacques Dubay, Président de la Communauté de Communes Rhône Crussol et Denis Dupin Vice-président en charge de l'environnement.

D. DUPIN présente un diagnostic détaillé de l'état environnemental de la planète : émissions de gaz à effet de serre, consommation des ressources naturelles, pollution, déchets ainsi que leurs conséquences qui ont une répercussion sur l'évolution changement climatique. Cet état des lieux est, aujourd'hui, incontestable. Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, maîtriser la consommation d'énergie et d'améliorer la gestion des déchets. La Communauté de Communes Rhône Crussol mène déjà des initiatives locales de développement durable dans leurs actions sur le territoire.

La GEMAPI est à présent une compétence propre des EPCI, qui ont la possibilité de se regrouper pour exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, afin de mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Ainsi, sur notre territoire, il s'agit de 2 syndicats qui assurent cette gestion : Eyrieux Clair et Crussol-Pays de Vernoux.

A la suite de cette présentation, débute le Conseil à 21h30.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

E. VERRIEN est désigné, par ordre alphabétique, secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 08 avril 2019

Le Procès-Verbal de la séance du 08 avril 2019 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des votants ; apposition des signatures.

Point 3 : Intervention J. DUBAY et D. DUPIN (VP en charge de l'environnement) Communauté de Communes Rhône Crussol : P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territoire)

Point abordé en introduction.

Point 4 : Réaménagement de la salle des Sapins

Depuis plusieurs mois et avec le concours assidu de la commission « Bâtiments », un projet de réaménagement de la salle polyvalente des Sapins est à l'étude, afin de prévoir un accès direct (sans passer par l'extérieur) depuis la salle vers les parties annexes constituées de la salle des associations, de sanitaires supplémentaires et du local pour les infirmières. Cet aménagement consiste à déplacer le local « infirmière » au plus près de l'accès extérieur de la partie annexe pour le rendre totalement indépendant et de créer, dans les parties libérées des locaux de stockage, et une nouvelle salle des associations.

Une présentation est réalisée par N.FERATON et les plans sont soumis au Conseil.

Le Maire précise que les infirmières ont été associées au projet attendu que leur local se trouve déplacé près de l'entrée et additionné d'un hall d'attente.

Il y aura un avis de la Commission de sécurité comme tout nouvel établissement recevant du public.

C'est le cabinet Traversier et particulièrement N. Fuller, architecte, qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Les travaux pourraient démarrer à l'automne sous réserve de l'obtention de l'accord des financeurs. Ceci induit de suspendre la location de la salle sur cette période.

Le coût TTC de cette opération est fixé à et se décompose comme suit :

Menuiserie	6 804 €
Electricité	3 403 €
Carrelage sols	1 754 €
Travaux en régie (peinture et plomberie)	3 000 €
Honoraires architecte	2 400 €
TOTAL TTC	17 361 €
Total HT	14 467 €

M. le Maire propose au Conseil de valider le dossier présenté et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès de différents organismes (Etat, Région, Département).

> **Par délibération 19-18, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants :**

- **de SOLLICITER les partenaires financiers dans le cadre du réaménagement de la salle polyvalente dite des Sapins**
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Point 4 : Questions diverses

- **Vente du presbytère:** la personne candidate à l'acquisition du presbytère a annoncé sa visite demain en matinée: M. POMMARET la contacte pour la recevoir.
- **Urbanisme :** PLU : pour l'instant, après 2 permanences, l'enquête publique recueille peu d'avis auprès du commissaire enquêteur. La troisième et dernière permanence se tient le 16 mai prochain. Ce sont surtout des personnes venant s'informer de l'évolution de la constructibilité. Une autre observation salue le respect de la vue et du paysage. Il restera à travailler les observations issues de l'enquête, celles de l'Etat et des PPA avant l'approbation du document.
Des constructions en cours font état d'une non-conformité vis-à-vis des permis de construire déposés ainsi que non-respect de législation. Un Procès-verbal d'infraction a été dressé à l'attention des pétitionnaires.
- **Aménagement village :** Cheminement piéton plateau traversant : la Communauté de Commune propose de traiter la surface en résine, avec des figurines afin de renforcer la visibilité. Il est mis à la discussion la pertinence de mettre un panneau à chaque extrémité de cette zone très fréquentée à certaines heures, avec deux contraintes : circulation intercommunale au centre du village et circulation liée aux écoles et les commerces; ce panneau pourrait porter la mention d'espace partagé ce qui réduirait la vitesse à 20 km/h. La discussion souligne l'irrespect quotidien de la limitation de vitesse actuelle à 30 Km/h et du bon sens nécessaire à cette double contrainte.
- **Elections européennes :** l'emploi du temps organisant la présence des élus pour les élections européennes du 26 mai est établi.
- **Fête de la voie bleue :** les élus se répartissent le temps de présence pour la fête de la voie bleue.
- **Insalubrité :** Un habitant demande à une conseillère ce que peut faire la commune concernant le dépôt conséquent d'ordures le long de sa limite de propriété par son voisin: la question est posée en ce cas de compétence transférée à la CCRC.
- **Fleurissement :** Décalé à la semaine 20. Comme les autres années, il sera réalisé avec l'aide des enfants fréquentant l'accueil périscolaire. Par ailleurs, comment améliorer la dissimulation du Point d'Apport Volontaire? une haie vive, plantée dans une découpe du goudron pourrait assurer l'embellissement et le peu d'entretien à réaliser.
- **Environnement / Déchets :**
La CCRC facilite l'achat d'un composteur pour les habitants.
D. DELAVAL émet une remarque concernant l'utilisation par la commune de pesticides: il est précisé que le stock ne sera pas renouvelé, que ces pesticides sont réservés au cimetière et quelques parkings et que les autres surfaces sont traitées à la chaleur: il est souligné qu'après la présentation du PCAET lors de ce Conseil, les habitudes des habitants doivent aussi évoluer concernant la diversité végétale du village.
- **Maintien service médical :** La Communauté de Communes Rhône Crussol met à disposition un appartement afin d'encourager l'installation d'un d'un médecin, en prenant

acte du vieillissement des praticiens en lien avec la limitation de l'augmentation de la patientèle.

- **Nouvelle école** : la commission DETR a lieu fin mai et M. le Maire rencontre Mme Le Préfet au sujet du projet nouvelle école le 11 juin.

- **Agenda** :
 - La **cérémonie du 8 mai** aura lieu à 9h30.
 - Fête de la **voie bleue** : 12 mai
 - Fête de la Randonnée : le 19 mai à St Sylvestre
 - 26 mai : **Elections européennes**
 - Il est rappelé que la **fête du village** aura lieu le 15 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,
Eric VERRIEN

Le Maire,
Michel BRET